Nations Unies A/C.1/55/PV.11

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Première Commission

11e séance

Mercredi 11 octobre 2000, à 10 heures

New York

Président : M. U Mya Than . . . . . (Myanmar)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 65 à 81 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale

Mme Ibraimova (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation promet de travailler à vos côtés afin que les travaux de la Première Commission se traduisent par des progrès significatifs et soient couronnés de succès. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Le fait que la présente session de l'Assemblée générale se déroule à la suite du Sommet historique du millénaire et de l'issue fructueuse de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le (TNP) en 2000 revêt une signification particulière. Le Document final adopté par la Conférence d'examen reflète la détermination de la communauté internationale de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Nous nous félicitons des résultats obtenus par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 et prions instamment tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de respecter les engagements pris lors de la Conférence du TNP.

La création de zone exemptes d'armes nucléaires en Afrique et en Asie du Sud-Est nous paraît aller dans le bon sens. Des zones exemptes d'armes nucléaires négociées couvrent désormais l'ensemble de l'hémisphère sud, sans compter l'Antarctique, le fond des mers et l'espace, et constituent l'une des approches les plus prometteuses à l'égard de la non-prolifération et du désarmement. À ce propos, nous saluons la déclaration conjointe, prononcée le 5 octobre 2000 devant la Première Commission, au nom des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, par M. John Holum, Secrétaire d'État adjoint pour la maîtrise des armements et les affaires de sécurité internationale. Elle représente en effet une étape importante sur la voie de l'application de la résolution 53/77 D de l'Assemblée générale.

Il convient de rappeler les avancées significatives obtenues dans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Par ailleurs, en tant qu'un des cinq pays d'Asie centrale, la République kirghize considère que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans notre région, sur la base d'accords librement conclus entre nos États et compte tenu des caractéristiques propres à chaque région, peut contribuer à renforcer la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional.

Nous tenons à mettre notamment l'accent sur les efforts que déploie, sous les auspices des Nations Unies, le groupe de travail sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. En juillet

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

00-68315 (F)

0068315

1998, ce groupe a tenu une réunion à Bishkek, à laquelle ont participé les cinq États d'Asie centrale, les cinq États dotés d'armes nucléaires, les Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le groupe s'est également réuni à Genève, Tashkent, New York et Sapporo. À la suite de ces réunions, nos États ont élaboré un traité quasiment achevé prévoyant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie. Nous sommes reconnaissants aux Nations Unies, au Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Gouvernement japonais, dont les efforts ont permis l'établissement de cette zone. Nous espérons que les organisations internationales et les États concernés continueront de nous apporter leur aide jusqu'à l'achèvement de ce processus. Ma délégation voudrait réitérer le souhait que la cérémonie de signature de ce traité se déroule sur les rives du magnifique lac Issyk-kul.

S'agissant de la sécurité mondiale, comment ne pas évoquer la question du Traité sur les missiles antimissile balistiques. Signé en 1972, ce traité est la pierre angulaire de la stabilité stratégique. À cet égard, le Kirghizistan attache beaucoup d'importance à la mise en oeuvre complète du Traité ABM, conformément à la résolution de l'Assemblée générale adoptée l'année dernière, et invite tous les États Membres à souligner de nouveau aujourd'hui le rôle joué par ce Traité en matière de sécurité internationale.

Le peuple du Kirghizistan partage le point de vue du Secrétaire général, selon lequel la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les pays demeure l'objectif central des Nations Unies. Toutefois, la prolifération des armes de destruction massive n'est pas la seule menace qui pèse sur la sécurité du monde. Les défis engendrés par les incidences désastreuses des conflits armés, du terrorisme international, de la contrebande de stupéfiants et du trafic illicite des armes de petit calibre constituent aussi une menace pour la stabilité et la sécurité au niveau mondial, car ils ne se limitent pas aux frontières nationales d'un pays. Aucun pays ne peut faire face isolément à de tels défis. C'est aux niveaux national, régional et international que doit être livré le combat contre le terrorisme.

L'invasion de la partie sud de la République kirghize par des terroristes internationaux, en 1999 et en août dernier, témoigne de ce que les organisations terroristes internationales ont bien l'intention de perpétrer des actes criminels sur le territoire des États d'Asie centrale. De tels actes doivent pris pour ce qu'ils sont : ils font partie intégrante d'un plan global de terrorisme international, dont l'objectif principal consiste à déstabiliser une région tout entière.

Un pas important vers le renforcement de la sécurité internationale a été la tenue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des membres des Cinq de Shanghai, qui revêt un caractère définitif. Le groupe Bishkek a été créé dans le cadre de la réunion de Shanghai. Le travail de ce groupe, composé d'organismes chargés de l'application de la loi et de services spéciaux des pays membres, consiste à coordonner les initiatives de nos pays en vue de prévenir toutes formes de terrorisme international, d'extrémisme et de séparatisme, le trafic illégal de stupéfiants, la contrebande d'armes, la migration illégale et d'autres types d'activité criminelle et à y faire face. La réunion de Bishkek, le 20 août 2000, des chefs d'État du Kirghizistan, du Kazakhstan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan et de l'Envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie a mis en relief la détermination unanime des pays d'Asie centrale et la Russie d'éradiquer ensemble la menace que fait peser le terrorisme sur leurs territoires. Une réunion au sommet des chefs d'États parties au Traité sur la sécurité collective se tient aujourd'hui à Bishkek. Nous pensons que ce sommet sera la pierre angulaire des tentatives et des efforts renouvelés de nos pays pour traiter ces problèmes. À notre avis, les efforts déployés par nos pays recevront l'appui de la communauté internationale. C'est à l'Organisation des Nations Unies que revient le rôle majeur dans ce processus.

La guerre civile dont l'Afghanistan est actuellement le théâtre et la présence de groupes militants armés dans la région ont des effets de plus en plus négatifs sur l'Asie centrale. À cet égard, nous nous félicitions de la tenue l'année prochaine de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, laquelle offrira – nous le souhaitons – une occasion unique de consolider et renforcer davantage la coopération internationale en matière de prévention des souffrances et des pertes en vies humaines considérables résultant du trafic illicite d'armes légères.

La délégation de la République kirghize travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des délégations pour obtenir des résultats tangibles et traduire les craintes que nous inspirent ces questions en mesures concrètes.

M. Getahoun (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Commission. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience dans le domaine du désarmement est un gage de plein succès pour les travaux de la Commission.

La fin de la guerre froide a été suivie d'événements positifs, tels que la conclusion et l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'instruments internationaux dans le domaine du désarmement. En dépit de ces réalisations, nous continuons d'être confrontés à d'immenses défis, en particulier à ceux qui découlent de la réduction et de l'élimination des armes de destruction massive. De fait, la période de l'après-guerre froide a engendré de nouveaux défis, comme l'atteste le danger que constitue la prolifération des armes, notamment des armes nucléaires. Du fait de l'incapacité à parvenir à un accord sur l'élimination de ces armes suivant un calendrier mutuellement accepté, l'objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires semble plus que jamais lointain.

L'Éthiopie se félicite de l'issue positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et considère le consensus reflété dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 comme un pas important vers la réalisation des objectifs énoncés dans le Traité. D'où l'appel lancé par l'Éthiopie à tous les États, notamment à ceux qui sont directement concernés, afin qu'ils s'emploient activement à mettre en oeuvre les mesures concrètes figurant dans le Traité en vue d'atteindre l'objectif ultime que représente l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il convient de saluer les mesures prises par la communauté internationale pour freiner la circulation et la prolifération illicites d'armes légères et de petit calibre. De l'avis de ma délégation, des efforts à long terme doivent être déployés pour renforcer la coopération aux niveaux international, régional et sous-régional, ce qui permettra de combattre ces pratiques illégales et d'y mettre fin. À cet égard, il est de la plus haute importance de fournir une assistance renforcée afin de compléter les efforts des régions et des pays touchés par le commerce illicite et la circulation d'armes de petit calibre. L'Éthiopie voit dans la tenue en 2001 d'une Conférence l'occasion d'un forum utile pour discuter et adopter des mesures concrètes en vue de lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, grâce à une mobilisation de la coopération internationale en faveur de cet important combat.

L'Éthiopie attache beaucoup d'importance au rôle joué par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la promotion d'une coopération internationale pour le règlement de problèmes liés à l'emploi, au transfert et à la fabrication illicites d'armes légères et de petit calibre. De plus, l'Éthiopie est convaincue que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique jouera un rôle pivot pour améliorer l'aptitude des pays africains à coordonner leur politique et accroître la capacité des arrangements institutionnels à s'attaquer au problème de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes de petit calibre. Ma délégation appuie la recommandation faite par l'organe consultatif international, réuni à Addis-Abeba en juin 2000, qui vise à ce que l'OUA adopte une approche coordonnée vis-à-vis de la prévention et de la réduction de la prolifération et du commerce illicites des armes légères et de petit calibre.

Ma délégation salue également le travail accompli par le Département des affaires de désarmement en collaboration avec le Programme de développement des Nations Unies et le Groupe d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement, qui déploie des efforts coordonnés pour appuyer les projets et les programmes relatifs aux mesures concrètes de désarmement et aux questions de développement qui y sont liées, notamment les programmes de collecte et de destruction des armes. Il convient de se féliciter tout particulièrement des contributions financières des membres du Groupe d'États intéressés au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement.

Tout aussi importante est la Déclaration de Nairobi, où l'on demande la mise en oeuvre effective des décisions pertinentes des Nations Unies et de l'OUA ainsi que d'autres accords régionaux relatifs au problème des armes légères illicites dans la sous-région. Dans ce contexte, l'Éthiopie invite la communauté internationale à renforcer son appui aux programmes et initiatives qui visent à améliorer la sécurité et à promouvoir des conditions favorables à l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement.

Ma délégation souhaite aborder brièvement la question des incidences négatives des mines terrestres. De nombreuses régions d'Afrique, notamment notre

sous-région et la Corne de l'Afrique, sont touchées par les mines terrestres, lesquelles font peser une lourde menace sur la vie de nos populations. Outre leur impact meurtrier, ces mines sont également responsables du retard constaté sur les plans économique, social et humanitaire. L'Éthiopie est l'un des pays les plus touchés par les mines terrestres. Des millions de mines sont disséminées dans différentes parties du pays, entraînant des privations et des pertes humaines considérables. Face à la gravité de ce problème, le Gouvernement éthiopien procède à des activités de déminage. Il convient toutefois de souligner que l'octroi d'un soutien financier et technique revêt une extrême importance s'agissant de l'élimination de ces mines. L'absence d'une aide adéquate en faveur de la réhabilitation des populations touchées par ces armes meurtrières est un sujet de vive préoccupation pour l'Éthiopie.

En tant qu'un des signataires de la Convention d'Ottawa, l'Éthiopie se félicite des tentatives en cours pour mettre hors-la-loi et éradiquer les mines. Cette tendance doit être renforcée par des mesures concrètes visant à promouvoir la coopération internationale, notamment l'adhésion universelle à la Convention. La deuxième réunion annuelle des États parties à la Convention, qui s'est tenue en septembre 2000, a été une étape importante vers la réalisation de cet objectif. Signataire de la Convention en 1997, l'Éthiopie prend les mesures nécessaires à sa ratification.

Avec l'adoption de la Déclaration du Sommet du millénaire, la communauté internationale a une fois encore réaffirmé son attachement à la réalisation de l'objectif du désarmement, notamment à l'éradication de toutes les armes de destruction massive. C'est dans cet esprit qu'il nous faut redoubler d'efforts afin de continuer à faire progresser cette cause commune.

M. Thu (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection bien méritée et unanime. Je suis tout à fait convaincu que sous votre direction compétente et avisée, et grâce à votre connaissance approfondie des questions internationales et de désarmement, nos travaux aboutiront à une issue fructueuse. Mes hommages s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Le Sommet du millénaire, le plus grand rassemblement jamais organisé de chefs d'État et de gouvernement, nous a permis de nous pencher tant sur nos succès que sur nos échecs, au cours des 55 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, ce sommet a donné une impulsion à nos efforts pour bâtir un monde meilleur pour les générations futures. Ma délégation estime que l'Assemblée transmettra le flambeau de l'esprit du millénaire aux générations futures.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour maintenir des mesures collectives effectives afin de prévenir des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Je tiens à souligner qu'il est d'une importance vitale qu'en agissant de la sorte nous n'épargnions aucun effort pour remplir les engagements concernant les armes de destruction massive et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui figurent dans la Déclaration du millénaire, à savoir :

> « Oeuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et d'explorer toutes les voies pour atteindre cet objectif, y compris la possibilité de convoquer une quatrième session extraordinaire en vue d'étudier les moyens d'éliminer les risques liés au nucléaire.
>
> Adopter des mesures concertées afin de mettre un terme au trafic illicite des armes légères et de petit calibre, notamment en améliorant la transparence des transferts d'armements et en appuyant des mesures de désarmement régionales, sur la base des recommandations de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. » (*Résolution 55/2, par. 9*)

J'aimerais maintenant aborder l'aspect positif de l'ordre du jour du désarmement. Lors de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000, qui s'est tenue à New York en mai dernier, un accord est intervenu entre des États dotés d'armes nucléaires et des États qui ne le sont pas, comme il est dit dans le Document final :

> « Un engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire ».

Nous avons reconnu que l'élimination complète des armes nucléaires était la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Il a également été admis que des garanties de sécu-

rité juridiquement contraignantes de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires, parties au Traité, renforcerait le régime de non-prolifération. Grâce à ces accords, nous sommes parvenus à faire de notre vision une réalité.

Fervente partisane du désarmement nucléaire, ma délégation a présenté avec succès un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, avec l'appui des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) et le soutien écrasant d'autres États Membres, depuis le jubilé d'or des Nations Unies. Nous présenterons cette année un autre projet de résolution, qui reflète non seulement des perspectives traditionnelles, mais aussi les réalités et priorités de l'heure, notamment un appel en faveur de la convocation rapide d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects. Nous espérons que, comme par le passé, les États membres y répondront positivement.

De l'avis de ma délégation, la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États des régions intéressées est une contribution efficace à la paix et à la sécurité au niveau international. Nous souhaitons également exprimer notre appui sans faille à la Mongolie, qui a opté pour le statut d'État exempt d'armes nucléaires sur son propre territoire.

Le Myanmar se félicite vivement de la ratification par la Fédération de Russie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du traité START II. Comme on le sait, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est remise en question. Cette situation a sérieusement compromis l'universalité de l'adhésion à ce Traité et au TNP. Par ailleurs, cela risque d'avoir de graves incidences sur d'autres négociations multilatérales; le Traité pourrait servir de tremplin efficace aux négociations START III. Ma délégation considère le Traité sur les missiles antimissile balistiques comme la pierre angulaire du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Je tiens à souligner que la préservation de ce Traité est le seul moyen de garantir un monde sûr. À cet égard, nous saluons la décision récente des États-Unis de différer le déploiement d'un système de défense nationale antimissile.

Parce qu'elles sont facilement disponibles, les armes légères et de petit calibre sont très utilisées dans la plupart des conflits armés. En conséquence, la convocation en 2001 d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects est une décision qui va dans le bon sens. Nous espérons que cette Conférence nous permettra de trouver les moyens de s'attaquer à tous les problèmes liés aux armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre reconnaissance au Centre régional des Nations Unies pour paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique pour leurs contributions efficaces à l'éducation des populations, en les aidant à mieux connaître le désarmement. Les séminaires et les forums régionaux contribuent à une meilleure prise de conscience du désarmement.

M. Jerandi (Tunisie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom de la délégation tunisienne, mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation pour que nos travaux aboutissent à des résultats positifs. Je voudrais également adresser mes sincères félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Gonzales, pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux de la première Commission lors de la session précédente.

Cette nouvelle session de notre Commission, qui est la première du nouveau millénaire, nous offre une nouvelle opportunité pour examiner le chemin parcouru dans le domaine du désarmement et le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs que la communauté internationale s'est fixés en la matière, notamment le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive et la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. En procédant à cette nouvelle évaluation, nous avons le regard fixé en particulier sur ce que l'année écoulée a apporté à cet édifice que nous construisons pour consolider les fondements de la sécurité internationale.

Au début du nouveau millénaire, plusieurs objectifs se présentent pour la communauté internationale comme étant des priorités importantes dans le domaine du désarmement. Le rapport du millénaire du Secrétaire Général des Nations Unies, ainsi que la Déclaration du Sommet du millénaire, du 8 septembre, identifient plusieurs questions importantes qu'il nous faut résoudre, telles que la nécessité de progresser dans l'élimination de tous les armes de destruction massive,

de mettre fin au trafic illicite des armes légères et de petit calibre et l'universalisation des normes dans le domaine des mines antipersonnel.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la clef de voûte du système mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, d'où l'intérêt accordé à l'adhésion de tous les pays du monde qui renforce le régime de non-prolifération nucléaire. Nous voulons dire, ici, que l'universalité du TNP est une composante de sa force et de sa crédibilité, qui reste un objectif pour lequel il faut travailler sans relâche.

Les États dotés d'armes nucléaires ont pris une décision sans précédent, lors de la sixième Conférence d'examen des États parties au TNP, puisqu'ils se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires conformément à l'article VI de ce Traité. Ce résultat obtenu après de longues années de négociations et d'efforts fournis par la communauté internationale, représente un pas important et un point de départ pour atteindre effectivement le résultat escompté.

La ratification de START II et du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires par la Fédération de Russie, les résultats positifs obtenus lors de la dernière Conférence du TNP, l'augmentation du nombre de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'absence d'essais nucléaires depuis maintenant deux ans, le respect d'un moratoire de fait sur les essais nucléaires par les cinq États dotés d'armes nucléaires et la décision du Gouvernement américain de différer, pour le moment, l'autorisation de déploiement d'un système national de défense antimissile, sont autant d'éléments qui devraient renforcer les efforts de la communauté internationale visant à mettre un terme aux armements nucléaires et de destruction massive d'une manière générale.

La communauté internationale attend et espère voir un engagement plus ferme et surtout plus déterminant sur la voie du désarmement général. Il importe aujourd'hui de réaliser d'une manière concrète et sans délais les objectifs et principes fixés et annoncés dans les différentes instances internationales. Dans ce cadre, ma délégation souligne avec regret que la Conférence du désarmement, unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, continue à éprouver des difficultés pour s'entendre sur son programme de travail.

Le Traité sur l'interdiction de la production et du stockage des matières fissiles à usage militaire, qui figure parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, est, aux yeux de mon pays, un important instrument qui renforcerait la non-prolifération nucléaire et contribuerait au désarmement nucléaire. Toutefois, il est à souligner que cet instrument n'est même pas encore en négociation. De l'avis de mon pays, il s'agit là d'une mesure dont la concrétisation devrait être accélérée.

La première mesure visant à donner effet aux dispositions de l'article VI du TNP, comme convenu à la Conférence de 1995, consistait à conclure les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Jusqu'à ce jour, la non-entrée en vigueur de ce Traité constitue une source de préoccupation du fait, notamment, de sa non-ratification par certains États nucléaires.

La responsabilité spéciale conférée au groupe de 44 États dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, devrait inciter ceux parmi ce groupe, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier cet instrument sans plus tarder et ce, pour encourager les États parties à les suivre dans l'accomplissement de cette importante étape de la non-prolifération internationale.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et le renforcement de celles déjà existantes représentent également un moyen important pour promouvoir la non-prolifération tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale. Dans cet ordre d'idée, la Tunisie, État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et pays signataire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, a constamment réaffirmé l'importance qu'elle attache à la création de zones dénucléarisées sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée ainsi qu'à la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive. S'agissant du Moyen Orient, l'engagement des États de la région continue de se heurter au refus d'Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'AIEA et ce, malgré les nombreux appels des autres États de la région ainsi que ceux de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions consacrées à la question ainsi que

par les États parties au TNP lors de la dernière Conférence d'examen.

Dans le domaine des armes classiques, l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel a constitué un événement important et un témoignage de la volonté internationale de mettre fin aux souffrances des populations civiles, qui sont une cible facile de cette catégorie d'armes qui frappent sans distinction en temps de guerre comme en temps de paix.

Consciente de toute l'importance que revêt cette Convention et de ses effets bénéfiques pour la paix et la sécurité internationale, la Tunisie a ratifié avec célérité cette Convention. L'engagement de mon pays à éliminer cette catégorie d'armes dévastatrices s'est concrétisé par la destruction de stocks de mines antipersonnel lors d'une cérémonie officielle à laquelle a assisté un représentant des Nations Unies à Tunis. Nous exprimons l'espoir de voir tous les États parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cette Convention.

Concernant la question de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre et au regard de ce qu'elles peuvent engendrer comme dommages et destructions et comme menace à la sécurité nationale et régionale des États, la Tunisie soutient les efforts des organisations régionales et internationales en la matière. Mon pays souligne, à cet égard, l'importance des mesures adoptées lors du dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, qui traduisent la volonté et la détermination des pays africains à faire face à ce fléau.

Par ailleurs, nous appuyons la décision de l'Assemblée générale de convoquer, au plus tard en 2001, une Conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects. Il faudrait oeuvrer ensemble en vue de garantir la réussite des travaux de cette Conférence. Ma délégation espère une action déterminée et coordonnée de la communauté internationale dans ce domaine, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

La Tunisie accorde une place importante au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la Méditerranée et ne ménage aucun effort pour y consolider, avec ses partenaires maghrébins et européens, la paix et la stabilité, en vue de favoriser le développement et la prospérité dans cette région.

La Tunisie poursuit avec détermination son rôle actif dans la région de la Méditerranée. Elle oeuvre en faveur d'une approche globale, multidimensionnelle et concertée entre les deux rives du bassin méditerranéen, qui favorise le dialogue et encourage la coopération. Cette démarche contribue en effet au renforcement du partenariat en Méditerranée contre les défis qui menacent la région, tels que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pour terminer, nous espérons que le nouveau millénaire nous permettra d'avancer sur le chemin de la promotion de la paix et de la sécurité dans un monde débarrassé des arsenaux d'armes. Mon pays continuera à assumer son rôle en faveur de la cause du désarmement.

Je ne terminerais pas mon intervention sans remercier le Secrétaire général des Nations Unies et le Département des affaires de désarmement, avec à sa tête M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour les efforts qu'ils déploient en vue de faire avancer les travaux des différentes instances chargées du désarmement, y compris ceux de cette Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

M. Vaher (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons beaucoup de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant la Première Commission à propos d'une question de grande importance pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : la prolifération des armes légères et de petit calibre et leurs incidences sur les enfants.

Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, les armes légères et de petit calibre sont devenues les principaux instruments de violence dans les conflits. À l'heure actuelle, les armes légères sont responsables de près de 90% des victimes de la guerre. Depuis 1990, plus de trois millions de personnes ont été tuées par des armes légères et de petit calibre, dont un quart sont des enfants. Cela signifie qu'au cours des 10 dernières années, 750 000 enfants ont été la cible directe d'armes légères et de petit calibre.

Comme le souligne clairement le Secrétaire général dans son rapport sur le millénaire,

> « La prolifération des armes légères n'est pas seulement une question de sécurité; c'est aussi une question de droits de l'homme et de développement. La prolifération des armes légères prolonge les conflits et les exacerbe. Elle met en danger les Casques bleus et les travailleurs humanitaires. Elle nuit au respect du droit international humanitaire. » (*A/54/2000, par. 239*)

Une cruelle réalité s'impose de plus en plus aujourd'hui, à savoir que des enfants, souvent âgés de 10 ans voire moins, sont utilisés comme soldats. Il existe un lien direct et évident entre les armes légères et les enfants utilisés comme soldats : le fait que les armes de petit calibre soient nombreuses, bon marché, très légères et facilement transportables encourage la participation d'enfants aux conflits. Comme un chef rebelle l'a déclaré un jour, « le terme 'armes légères' signifie qu'elles sont faites pour les enfants ».

Même pour les enfants vivant dans des sociétés en paix, lorsque des armes légères sont largement disponibles et qu'il n'existe pas de mesures de sécurité pour leur possession à grande échelle, ces armes constituent une menace pour les enfants et leur sécurité. La possession à grande échelle d'armes à feu entretient la culture de la violence, qu'une glorification des armes par l'industrie du spectacle vient souvent renforcer. Par conséquent, il est urgent de mettre sur pied des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, afin de contribuer à promouvoir la paix. Nous devons non seulement veiller à ce que les enfants n'aient pas accès à ces funestes engins, mais aussi leur apprendre à résoudre un conflit de façon non violente. L'UNICEF mène actuellement ce genre d'initiatives dans plusieurs pays, y compris en Albanie, et nous sommes assistés dans cette tâche par nos partenaires des Nations Unies, en particulier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

La circulation d'armes légères et de petit calibre, qui se poursuit même après l'imposition par le Conseil de sécurité d'un embargo sur les armes, alimente et prolonge les conflits. Dans la plupart des conflits actuels, des diamants, du pétrole, des stupéfiants et des matériaux de construction sont échangés contre des armes légères et de petit calibre.

Cette situation doit changer. L'application d'un embargo sur les armes doit faire l'objet d'un contrôle total et efficace; les violations doivent être punies en tant que crimes. Cela exige des États touchés, des pays producteurs et des États tiers un engagement politique et un appui juridique. L'embargo sur les armes doit être imposé là où des civils sont des cibles délibérées ou lorsque des parties sont connues pour s'être impliquées dans des violations flagrantes des droits de l'homme, y compris dans l'utilisation d'enfants comme soldats.

Il importe également que le secteur corporatif élabore des codes de conduite appropriés – comme l'Association internationale des fabricants de diamants l'a fait à Anvers en juillet 2000 –, afin d'empêcher des groupes de vendre des diamants ou d'autres ressources pour financer l'achat d'armes.

Dans des situations de crise où circulent des armes de petit calibre, les parents inquiets gardent leurs enfants à l'intérieur de chez eux, loin de la rue et de l'école. Lorsque ramasser du bois, travailler la terre, aller au marché ou se rendre dans des centres de soins deviennent des activités dangereuses, les parents perdent leur mobilité, et leurs revenus en pâtissent. Une telle situation peut avoir de graves incidences sur le développement psychologique des enfants ainsi que sur le développement économique général de la société et le bien-être des familles.

Tout aussi inquiétante est la disponibilité croissante d'armes de petit calibre dans les camps abritant des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays. Qu'elle concerne des groupes armés organisés ou des personnes cherchant à se protéger, cette situation constitue une menace pour le bien-être des enfants. Les armes légères et de petit calibre font peser une grave menace sur les travailleurs humanitaires, comme nous-mêmes à l'UNICEF et ceux qui coopèrent à des organisations soeurs des Nations Unies l'ont malheureusement constaté. Au cours des dernières années, le personnel humanitaire et de maintien de la paix chargé de protéger des enfants et des civils est de plus en plus fréquemment l'objet d'actes de violence. Lorsque nos travailleurs se trouvent sous la menace d'une arme ou pire, l'aide humanitaire est retardée ou suspendue, et les coûts augmentent. En outre, protéger les enfants dans ce climat devient une entreprise périlleuse. Quand les installations sont fermées, que la distribution de nourriture est freinée et l'aide interrompue, ce sont encore les plus vulnérables – les enfants – qui sont les plus atteints.

L'impact des armes légères et de petit calibre se prolonge souvent après la cessation officielle des conflits. La grande disponibilité d'armes légères et de

petit calibre entrave gravement la reconstruction après un conflit et déstabilise les sociétés engagées dans l'instauration de la paix, car elle crée un environnement propice aux activités criminelles et de contrebande. Dans la majorité des cas, la violence nourrie par la disponibilité en armes légères ne diminue pas dans les situations d'après les conflits.

Les soldats démobilisés ne trouvent d'autres sources de revenus que dans le crime. Dans ces situations, les autorités n'ont souvent pas la capacité de rétablir la primauté du droit, et pas du tout parce que les forces de police de l'État manquent de ressources, de formation et d'équipement. Afin d'offrir les bases d'une paix durable, tous les accords de paix devraient prévoir des mesures de désarmement concrètes, parallèlement à des mesures de démobilisation et de réintégration, en mettant notamment l'accent sur le problème des enfants utilisés comme soldats.

Les armes doivent être retirées des mains des civils. Du fait d'un climat d'insécurité, de peur et d'instabilité, des particuliers acquièrent des armes pour se défendre, et pour protéger leurs familles et leurs biens, renforçant ainsi le cycle de la violence. Lorsque des gens détiennent des fusils chez eux, les moyens de régler pacifiquement les conflits sont davantage délaissés. Les programmes de remise des armes en faveur du développement, actuellement entrepris par des organisations régionales et des organismes des Nations Unies, dont le Département des affaires de désarmement et le Programme de développement des Nations Unies, représentent une démarche prometteuse. En échange d'armes, un appui est fourni aux projets de développement choisis par la communauté. Pour que ces programmes soient un succès, il est impératif que les voix des jeunes et des femmes soient entendues. Le rôle de la société civile est extrêmement important à cet égard.

L'UNICEF salue les nombreuses activités importantes en cours, qui concernent la prolifération des armes légères et de petit calibre et leurs incidences négatives sur les enfants, en particulier les initiatives régionales, telles que celles de l'Organisation de l'unité africaine et le moratoire décrété par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. À notre avis, ces initiatives méritent de recevoir un large appui. L'UNICEF place beaucoup d'espoirs dans l'issue fructueuse des négociations d'un protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs composants et de munitions, qui complétera la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

À l'heure actuelle, l'UNICEF et d'autres membres du Comité permanent interinstitutions mène une étude sur l'impact humanitaire des armes légères et de petit calibre. La récente Conférence de Winnipeg sur les enfants touchés par la guerre a demandé une étude sur l'impact des armes de petit calibre sur les enfants, à laquelle participera l'UNICEF. Ces deux études seront achevées d'ici la tenue en 2001 de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, et nous espérons qu'elles déboucheront sur une action concertée.

L'UNICEF attache beaucoup d'importance à cette conférence. Nous estimons qu'elle offre une occasion importante de se pencher sur le problème des armes légères et sans calibre et de leur impact sur les plans humanitaires et du développement. Nous invitons donc les États Membres à veiller, en particulier, à ce que l'impact de ces armes sur les jeunes fasse l'objet d'un examen précis.

Parmi les questions qui nous semblent prioritaires figurent la réduction du commerce légal des armes légères et l'élimination des ventes d'armes aux régions en conflit, le renforcement des mécanismes de prévention et de limitation du commerce illicite des armes légères, le contrôle et le respect des embargos sur les armes et la recherche d'accords visant à fournir une assistance militaire aux pays et groupes qui utilisent des enfants comme soldats. L'UNICEF est prêt à contribuer, selon qu'il conviendra, à ces prochaines activités.

Enfin, les délégations qui souhaitent avoir des renseignements supplémentaires sur ce que l'UNICEF peut faire pour limiter l'impact des armes légères et de petit calibre sur les enfants trouveront sur une table, sur le côté de la salle, un document où figurent les initiatives de l'UNICEF en faveur des enfants touchés par un conflit armé, document qui a été élaboré et distribué lors de la Conférence de Winnipeg.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'Ambassadeur de la République arabe syrienne devait prononcer cette déclaration mais, pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il s'excuse de ne pouvoir être présent parmi nous.

J'ai le plaisir de vous exprimer mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette commission. Nos félicitations

s'adressent également aux autres membres du Bureau pour la confiance qui a été placée en eux. Nous sommes convaincus que, grâce à vos qualités et à votre expérience, la Commission sera en mesure d'achever ses travaux de façon constructive et réussie. Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour la manière dont il s'acquitte de son mandat.

Avec le début d'un nouveau millénaire et d'un nouveau siècle, les peuples du monde verront se concrétiser l'espoir d'un monde plus juste et plus sûr. Partout dans le monde, des enfants, des femmes et des peuples épris de paix ont les yeux tournés vers les Nations Unies dans l'espoir d'un avenir où le fort ne tue pas le faible, où les balles ne prennent pas pour cible un enfant blotti dans les bras de son père, où des avions de guerre et des missiles ne sont pas utilisés pour semer sournoisement la violence ou détruire les maisons d'innocents. L'humanité tout entière fonde encore l'espoir que, dans un avenir rapproché, les armes nucléaires, en particulier, et toutes les armes meurtrières, en général, appartiendront au passé.

Il est inadmissible – quelle qu'en soit la raison – de fabriquer et de stocker des armes nucléaires ou de recourir à la menace ou à l'emploi de ces armes contre autrui. En conséquence, il faut redoubler d'efforts afin d'éliminer toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, comme il est stipulé dans la Déclaration du millénaire.

Le déni de la dignité, de la terre et du droit à l'autodétermination par ces mêmes parties qui autorisent d'autres pays à stocker et utiliser tous types d'armes, lourdes ou légères, figurent sans doute parmi les questions les plus importantes, auxquelles la Commission doit accorder une attention particulière. Par ailleurs, ce sont ces mêmes parties qui fournissent des missiles, des chars et des avions de guerre à une partie responsable d'actes d'agression et font bénéficier ces agresseurs de leurs installations nucléaires, afin qu'ils puissent acquérir les compétences techniques nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires.

Au travers de sa longue histoire, l'humanité a connu des guerres dévastatrices aux conséquences catastrophiques. Dans ces guerres, différents types d'armements ont été utilisés et de vastes ressources ont été dilapidées. Des armes nucléaires ont été fabriquées, ruinant le faible espoir qui restait et laissant chacun d'entre nous vivre sous la menace permanente d'un holocauste nucléaire. Cela a conduit au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), conçu pour raviver l'espoir que la menace nucléaire pourrait être contrôlée. Cet espoir s'est malheureusement évanoui lorsque le TNP a été indéfiniment prorogé en 1995, sans que l'on ait remédié à ses imperfections. Certains États ont pris prétexte de ses imperfections pour ne pas adhérer à ce Traité, empêchant ainsi son universalisation, qui est l'une des conditions essentielles, et ouvrant la voie à une course aux armements nucléaires et inscrivant la prorogation de ce Traité dans le cadre d'un ordre international instable et injuste.

Lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, la Syrie et d'autres États arabes – et la plupart des pays du monde – ont demandé instamment aux États dotés d'armes nucléaires de ne pas exempter un État d'adhérer au Traité. Cet appel n'a pas été entendu et une nouvelle course aux armements s'est déclenchée.

Cette nouvelle course aux armements met clairement en évidence les faiblesses du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'a pas permis de mettre fin à toutes les formes et modalités d'essais nucléaires et à la mise au point qualitative d'armes nucléaires. Ainsi, ce Traité permet aux États dotés d'armes nucléaires de perfectionner leurs armes nucléaires grâce à la simulation et aux essais sous-critiques. Le Traité n'est pas global et a rendu plus facile une reprise de la course aux armements nucléaires.

La République arabe syrienne a vigoureusement appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde. De ce point de vue, et étant donné la situation extrêmement volatile que connaît la région du Moyen-Orient, la République arabe syrienne s'emploie à la mettre à l'abri d'une course aux armes nucléaires. Mais Israël est le seul État à refuser d'adhérer au TNP. Il refuse également de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les positons et les politiques d'Israël dans le domaine nucléaire bénéficient de l'appui de quelques grandes puissances, qui, sous des prétextes inacceptables et tout à fait illogiques, l'ont aidé à fabriquer et acquérir des armes nucléaires.

Il convient de rappeler ici que le danger nucléaire israélien non seulement constitue une menace pour la paix et la sécurité de la région du Moyen-Orient, mais

met également en péril la sécurité de l'Afrique, de certains États d'Asie, et même de certains pays européens. Selon des informations publiées aux États-Unis d'Amérique et dans de nombreux pays, plus de 300 missiles de différentes tailles et des agents biologiques se trouvent dans l'arsenal nucléaire israélien. De plus, Israël possède de nouveaux vecteurs capables de transporter ces armes jusqu'à des cibles situées à plus de 3 000 kilomètres de distance. Cela signifie qu'Israël détient un nombre considérable d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive ainsi que les avions les plus perfectionnés comme vecteurs de ces armes.

Le recours à la pratique du deux poids, deux mesures dans les politiques entre pays est inacceptable. Il est inadmissible que cet État soit le seul à bénéficier de toutes les formes de soutien et de protection ainsi que de la technologie et des armes les plus perfectionnées, notamment des armes nucléaires, alors même qu'une simple technologie est refusée à d'autres pays qui ont tant besoin de recourir à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier à des fins de développement.

Aujourd'hui plus que jamais, il incombe à la communauté internationale de faire pression sur Israël afin qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses installations sous le système de garanties intégrales de l'AIEA. Il est essentiel d'exercer toutes les formes de pression sur Israël afin de le contraindre à renoncer à sa politique militaire agressive, notamment à l'acquisition d'armes nucléaires. Israël doit être contraint de mettre un terme à son occupation des territoires arabes et à ses menaces contre la paix et la sécurité, non seulement dans notre région mais à travers le monde.

Les priorités de la communauté internationale en matière de désarmement sont les mêmes que celles qui ont été clairement énoncées dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Ce document démontre largement que la question des armes nucléaires constitue la plus haute priorité pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement. C'est ce qui ressort de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires meurtrières, compte tenu des dangers que de telles armes font peser sur la paix et la sécurité au niveau international. La Déclaration du millénaire souligne également la nécessité d'éliminer les armes nucléaires et de tenir une conférence internationale afin de mobiliser les efforts pour remplir ce mandat.

Par ailleurs, nous attendons avec intérêt la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont la tenue revêt beaucoup d'urgence étant les événements dangereux qui ont émaillé la scène internationale et auxquels une solution devra être rapidement apportée.

En outre, la Syrie tient à souligner que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2001, doit porter exclusivement sur la question du commerce illicite des armes de petit calibre. De plus, la participation du plus grand nombre d'États membres doit être assurée.

La Syrie a voté l'an dernier pour la résolution relative au Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques et déclaré son intention de s'y conformer, car elle est convaincue que ce Traité contribue à la stabilité et à l'équilibre stratégique à l'échelle mondiale et constitue un élément clef des accords bilatéraux te multilatéraux de désarmement. Le déploiement de systèmes antimissile balistiques serait une violation flagrante de ce Traité et ouvrirait la voie à une nouvelle course aux armements, qui risquerait de s'étendre à l'espace et d'avoir des effets dévastateurs sur l'équilibre stratégique tant à au niveau mondial que régional.

La République arabe syrienne suit de près la question de la transparence dans les armements en général. Dans ce contexte, la Syrie appuie vigoureusement la réponse apportée par le groupe arabe et estime que les États membres devraient prendre en considération les préoccupations des pays arabes lorsque cet aspect important du travail des Nations Unies est discuté, afin que le Registre des Nations Unies incorpore les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. En outre, il doit prendre en compte la situation au Moyen-Orient, l'occupation par Israël des territoires occupés, l'acquisition par Israël d'armes nucléaires et son refus de soumettre ses installations nucléaires au systèmes de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, alors que les États arabes ne possèdent pas de telles armes.

La capacité militaire d'Israël fait peser une menace croissante sur la situation au Moyen-Orient ainsi que sur la paix et la sécurité au niveau mondial. Pen-

dant ce temps, Israël est devenu le plus grand détenteur d'armes meurtrières perfectionnées, notamment d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Il ressort du rapport consacré aux budgets militaires pour les années 1998/1999, publié par l'Institut international d'études stratégiques, qu'Israël est probablement devenu la sixième puissance militaire du monde. Israël possède 700 000 troupes, 4 300 chars, 6 650 pièces d'artillerie et plus de 500 avions militaires modernes et 137 hélicoptères de combat, cinq sous-marins, un nombre inconnu de fusées perfectionnées à longue et courte portée, ainsi qu'un équipement électronique de brouillage radar et des avions de surveillance sans équipage.

Tous les Arabes et les peuples épris de paix espèrent qu'Israël réduira son potentiel militaire. Faire renaître l'espoir et faire progresser l'humanité exigeraient des efforts sérieux en matière de désarmement. Ce noble objectif ne peut être atteint sans une réelle volonté politique, le strict respect des traités et instruments internationaux, le renoncement à la politique du deux poids, deux mesures. Des efforts sincères et inlassables à cet égard nous rapprocheraient de notre noble objectif, à savoir la réalisation du désarmement nucléaire et la destruction d'autres armes meurtrières de destruction massive afin d'épargner à nos nations les conséquences horribles de guerres qui ont coûté la vie à plus de cinq millions de personnes au cours de la dernière décennie.

M. Al-Hassan (Oman) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, mes très sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation vous assure de son entière coopération dans la réalisation des objectifs souhaités.

Qu'il me soit permis d'exprimer notre joie de voir M. Abdelkader Bensmail, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, siéger parmi nous. Il ne fait aucun doute que la fin de la guerre froide a permis à la communauté internationale de connaître un succès relatif dans le domaine du désarmement. Il ne fait pas de doute non plus que la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribueraient à rendre notre monde plus stable et sûr que jamais, si les dispositions de ces Conventions étaient appliquées de bonne foi.

Mon pays, qui a adhéré à tous le traités internationaux portant sur les armes de destruction massive, se félicite de ces avancées positives et rappelle la nécessité de poursuivre les efforts en vue de l'élimination complète des armes de destruction massive.

Malgré les efforts déployés, tant au niveau mondial que régional, pour instaurer durablement la paix et la coexistence entre les peuples, les armes nucléaires israéliennes font planer une épée de Damoclès qui menace la paix et la sécurité internationales, et fait naître des craintes qui freinent les possibilités d'instaurer une paix durable et globale au Moyen-Orient.

Aussi mon pays se félicite-t-il des recommandations faites lors de la récente Conférence d'examen du TNP, selon lesquelles tous les États de la région qui ne l'on pas encore fait doivent adhérer immédiatement au TNP et soumettre leurs installations au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je tiens à souligner que le TNP, son universalité et sa crédibilité dépendent, en premier lieu, des mesures qu'il incombe aux pays qui ont déposé leurs instruments de prendre et des garanties que ces pays donneront aux autres États afin qu'ils puissent adhérer au Traité. Fermement attaché à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient, mon pays n'épargne aucun effort pour atteindre ce noble objectif. À ce propos, nous saluons à nouveau l'initiative de l'Égypte tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cette initiative nous apparaît être une étape logique vers l'instauration de la paix dans la région et la réalisation des aspirations de la communauté internationale.

Le trafic illicite d'armes légères est devenu l'une des questions qui préoccupent le plus la communauté internationale. Pour mettre fin au trafic illicite de ces armes, en particulier dans les zones de conflit et de tension, mon pays se félicite de l'appel lancé par l'Assemblée générale en vue de la tenue d'une conférence internationale sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre en 2001 et espère participer efficacement aux sessions préparatoires de cette conférence. Il réaffirme combien il est nécessaire que ces consultations reposent sur les buts et principes de la Charte de façon à ne pas entraver le droit à la légitime

défense, conformément à l'Article 51 de la Charte, ni compromettre la souveraineté des États.

Mon pays attache beaucoup d'importance à la sécurité et à la stabilité dans l'océan Indien. Le moment est venu pour l'Organisation de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de permettre au Comité sur l'océan Indien de reprendre ses travaux et s'acquitter ainsi de son mandat conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

S'agissant du Registre des armes classiques des Nations Unies, mon pays appuie le projet de résolution présenté à la Commission et y voit une résolution fondée sur la bonne foi. Nous nous associons aux pays, notamment aux pays arabes, qui demandent l'extension du Registre afin d'y inclure d'autres types d'armes.

Pour terminer, j'aimerais adresser mes remerciements et exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, pour les efforts créatifs qu'il déploie afin de promouvoir le travail accompli par le Département des affaires de désarmement. Tout en réaffirmant notre détermination à coopérer pleinement avec lui, nous souhaitons que le Département joue un rôle accru et se voit confier de nouvelles et importantes responsabilités afin qu'il puisse enfin substituer au mode de pensée hérité de la période de la guerre froide un mode de pensée conforme à l'esprit du nouveau millénaire. Nous renouvelons notre totale confiance dans sa vaste expérience et son aptitude à encourager le travail du Département en matière de désarmement. Nous nous félicitons à nouveau des mesures adoptées, qui visent à conférer au Département des affaires de désarmement un mandat et des fonctions spécifiques, comme il ressort du rapport sur les opérations de paix, présenté par M. Brahimi.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Commission chargée des questions du désarmement et de la sécurité internationale. Ces félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Dans son propos liminaire, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, a souligné, en des termes plus éloquents, vos qualités de diplomate émérite et votre grande expérience dans le domaine précis qui nous intéresse ici, lesquelles nous garantissent le succès de nos délibérations. Je puis vous assurer du modeste soutien de ma délégation.

Jamais auparavant le monde n'a connu d'aussi bonnes perspectives de traiter de la question de la réglementation et de la limitation des armements. En effet, hormis quelques foyers de tension par-ci, par-là, en Afrique notamment, les affrontements militaires entre États ont été sensiblement réduits. Nous devons certainement cette accalmie à la fois à une diplomatie préventive plus agissante, qui a abouti à la mise en place dune législation internationale réglementant les armements aux niveaux multilatéral et régional.

De la signature, en 1959, du Traité sur l'Antarctique, en effet, en passant par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), plusieurs pas ont été accomplis dans le sens de la réduction des armements. Au cours de la dernière décennie, marquée par la fin de la guerre froide, d'autres progrès tout aussi significatifs ont été enregistrés, avec notamment la conclusion, au plan planétaire, entre autres traités ou conventions, de la Convention sur les armes chimiques, qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes chimiques dans le monde entier et fait obligation de détruire les stocks existants. Il conviendrait également de citer le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, prohibant toute explosion nucléaire dans tout environnement, qui a été signé en 1996.

Au plan régional, des zones dites dénucléarisées se sont étendues, comme le témoigne, pour ce qui est de l'Afrique, la signature en 1996 du Traité de Pelindaba, qui interdit la mise au point ou l'implantation d'armes nucléaires sur le continent africain.

L'on a constaté aussi, avec satisfaction, l'augmentation du nombre des pays ayant ratifié plusieurs de ces instruments internationaux. Récemment, mon pays, le Gabon, a procédé au dépôt des instruments de ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, conclue en 1993, et de celle d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel.

En dépit de ces avancées, dont nous nous félicitons du reste, il conviendrait de s'engager davantage dans le processus de désarmement nucléaire et général, ainsi que l'ont souligné les dirigeants du monde lors du récent Sommet du millénaire. En réitérant leur ferme soutien en faveur de la paix et de la sécurité internationales, les dirigeants ont vivement souhaité des progrès

plus importants dans le domaine du désarmement, et insisté particulièrement sur la nécessité impérieuse d'éliminer les armes de destruction massive. Ils ont également insisté sur la lutte contre les armes légères et de petit calibre.

Au titre de l'effort qui reste à fournir dans le domaine du désarmement, nous notons la nécessité pour la Conférence du désarmement de parvenir à un accord sur un programme de travail, et les échanges de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il est en outre impératif que les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), initiées à la suite des accords de 1997, se poursuivent et se renforcent, tout comme l'obligation d'adopter un programme échelonné de désarmement nucléaire.

Pour ce qui est des armes biologiques, ma délégation est d'avis qu'il conviendrait de renforcer les mesures de confiance concernant l'efficacité de l'interdiction de la fabrication et du stockage de ces armes.

Les mêmes mesures devraient prévaloir pour ce qui concerne la lutte contre les armes classiques et de petit calibre dont j'ai fait état plus haut. J'aimerais insister ici sur la question des armes légères et de petit calibre, qui feront, en juin et juillet 2001, l'objet d'une Conférence internationale, ce dont ma délégation se réjouit. En fait, le problème qui se pose est celui de l'accumulation excessive, illicite et déstabilisante de ce type d'armes. Si l'Afrique se sent directement concernée par la question des armes de petit calibre, c'est au regard de leurs conséquences dans les conflits armés qui secouent le continent depuis surtout ces 10 dernières années. Dans ces conflits, dont la quasi-totalité sont internes, les armes légères sont les plus utilisées, occasionnant un nombre très élevé de victimes, parmi lesquelles des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Les caractéristiques de ces armes sont leur légèreté, la modicité de leur coût et la facilité de leur maniement et de leur entretien, ce qui, comme les membres s'en doutent, en fait des instruments de mort prisés par des groupuscules clandestins, qui entretiennent des liens avec des organisations criminelles internationales impliquées dans le commerce illégal de la drogue et de la prostitution. De plus, il est désormais établi qu'un lien très étroit existe entre les transferts illicites des armes de petit calibre, l'exploitation illégale des pierres précieuses, notamment les diamants, et la persistance des conflits sistance des conflits en Afrique. Comment s'étonner dès lors que les foyers de tension sur notre continent soient localisés dans des zones riches en pierres précieuses. C'est pourquoi mon pays estime que la Conférence des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre sera une occasion d'examiner les voies et moyens de mieux contrôler leur production et leur vente et d'aborder les aspects connexes.

Ma délégation partage l'avis de ceux qui soutiennent que l'ordre du jour de cette Conférence devrait inclure les questions relatives au renforcement de la coopération internationale et la nécessité pour les gouvernements de contrôler le commerce national et les mouvements internationaux des armes de petit calibre. Les aspects relatifs au renforcement des actions s'inscrivant dans le cadre de la consolidation de la paix après les conflits, notamment les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, devraient également figurer au centre des débats de la Conférence de 2001. Ma délégation salue les pays qui ont déjà pris de courageuses initiatives en matière de lutte contre les mouvements illicites d'armes légères, à l'instar des États d'Afrique de l'Ouest, qui ont adopté un moratoire, ou de ceux d'Amérique latine. Pour sa part, la sous-région d'Afrique Centrale s'est déjà penchée sur le phénomène de la circulation illicite des armes de petit calibre. Elle a tenu, il y a à peine quelques mois à N'Djamena, au Tchad, une Conférence sous-régionale sur la question.

Pour terminer, ma délégation estime que le désarmement est un devoir moral, humanitaire, voire économique, que tant les pays détenteurs d'armes de destruction massive que les autres pays se doivent d'assumer si nous voulons léguer aux générations futures un monde débarrassé de la peur. Nous souhaiterions, par ailleurs, insister sur la nécessité d'orienter les sommes colossales dépensées pour la course aux armements aux efforts de développement des parties du monde les moins nanties, afin de mieux lutter contre la pauvreté. Nous en appelons à la mise en oeuvre rigoureuse, et de bonne foi, des accords déjà conclus dans le domaine du désarmement ainsi qu'à la poursuite des négociations devant déboucher sur la conclusion d'autres accords, tels que START III, en vue de nouvelles réductions des arsenaux existants.

En face du Siège de l'Organisation des Nations Unies figure une inscription tirée du Chapitre II du Livre du Prophète Isaïe, versets 3 et 4, dont je voudrais lire le passage suivant :

> « Des peuples s'y rendront en foule, et diront : Venez, et montons à la montagne de l'Éternel, À la maison de Dieu de Jacob, Afin qu'il nous enseigne ses voies, Et que nous marchions dans ses sentiers. Car de Sion sortira la loi, Et de Jérusalem la parole de l'Éternel. II sera le juge des nations, L'arbitre d'un grand nombre de peuples. De leurs glaives ils forgeront des hoyaux, Et de leurs lances des serpes : Une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, Et l'on n'apprendra plus la guerre ».

Nous ne pouvons attribuer au hasard la mention de ce passage des Saintes Écritures, car les pères fondateurs de la Charte de San Francisco s'en sont inspirés pour créer l'Organisation des Nations Unies, dont l'un des buts est, je le rappelle, le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le désarmement constitue l'élément essentiel de cet objectif.

M. Jayanama (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation thaïlandaise, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes très heureux qu'un éminent représentant de l'Asie du Sud-Est ait été élu à ce poste important, et nous sommes convaincus que grâce à votre savoir-faire, à vos connaissances et à votre expérience, vous vous acquitterez avec brio de vos responsabilités. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

La Thaïlande souhaite s'associer à la déclaration faite devant la Commission par le Viet Nam, au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Au moment où nous abordons le nouveau millénaire, d'importantes questions touchant le désarmement et la sécurité au niveau international se posent encore à nous. Quelle en est la raison? Est-ce parce que des pays comme la Thaïlande et d'autres ne sont pas suffisamment engagés en ce qui concerne la promotion de la paix à l'échelon régional et international? Est-ce parce qu'une vision commune de la sécurité internationale à bâtir au cours du prochain siècle nous fait défaut? En fait, la réponse se trouve ailleurs : nous n'avons pas fait autant de réalisations que nous l'aurions souhaité du fait d'un manque de volonté politique entre les États clefs et du non-respect par des États des règles et traités internationaux pertinents, ce qui s'est traduit par la poursuite de la prolifération de tous les types d'armements.

Telles sont les questions fondamentales que nous nous posons en tant qu'acteur engagé dans des processus de sécurité aux niveaux régional et international et que membre actif des traités et accords clefs de désarmement international. La ratification le mois dernier par notre pays de la Convention sur l'interdiction de la fabrication, de la mise au point, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction n'a été que le témoignage le plus récent de notre engagement au niveau international.

J'aimerais maintenant partager quelques-unes de nos vues sur les priorités de l'heure pour la communauté internationale. L'événement de premier plan le plus récent en termes de désarmement nucléaire a été la conclusion positive de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000. Cette conférence a obtenu des avancées significatives en ce qui concerne le renforcement du régime de non-prolifération et le désarmement nucléaire. La Thaïlande se félicite en particulier de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à l'égard de l'élimination complète des armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP. Cet objectif est au centre de tous nos efforts en matière de désarmement nucléaire, et nous considérons cet engagement comme un jalon important qui nous permettra d'évaluer les futurs progrès dans ce domaine.

Outre leur engagement à l'égard de l'article IV, les États dotés d'armes nucléaires ont également l'obligation, en vertu de ce même article, de transférer la technologie nucléaire à des fins pacifiques aux États non dotés d'armes nucléaires. La tâche consiste désormais à veiller à ce que ces engagements pris dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP se concrétisent dans les mois à venir.

Dans ce domaine également, des efforts particuliers devront être déployés pour encourager davantage de ratifications et d'adhésions au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, surtout en ce qui concerne les 44 États clefs. L'entrée en vigueur rapide de ce Traité contribuerait à faire en sorte que tous les types d'essais nucléaires soient interdits à jamais, et renforcerait encore les réalisations récentes en matière de désarmement nucléaire.

Outre le TNP, beaucoup reste encore à faire pour faire disparaître la menace que font peser les armes

nucléaires. Aucun effort ne doit être épargné pour veiller au strict respect des accords internationaux relatifs aux armes nucléaires et à leurs vecteurs. Par conséquent, tout en nous félicitant de l'annonce par le Président Clinton de son intention de laisser à son successeur la décision concernant un système de défense nationale antimissile, nous insistons pour que cette importante décision fasse l'objet de la plus grande transparence.

À ce stade du processus de désarmement nucléaire, nous sommes également convaincus qu'il est fondamental d'encourager l'adoption de mesures de confiance. Il est temps que les États dotés d'armes nucléaires mettent en oeuvre de nouvelles mesures concrètes, tant unilatéralement que conjointement, pour faire preuve de leur bonne foi en matière de désarmement nucléaire. Ces mesures pourraient prévoir une réduction du statut opérationnel des armes nucléaires et une transparence accrue dans le domaine des capacités nucléaires. C'est pourquoi la Thaïlande a appuyé les initiatives de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui a beaucoup contribué à conférer un élan plus grand et des perspectives nouvelles à la question du désarmement nucléaire. C'est pourquoi aussi nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale en vue d'étudier les moyens d'éliminer les dangers liés au nucléaire, ainsi que de la proposition de lancer, dès que possible, les préparatifs pour la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le fonctionnement efficace et l'extension de zones exemptes d'armes nucléaires constituent une contribution particulièrement positive à une non-prolifération globale. La création de ces zones permet de réduire davantage les aires géographiques dans lesquelles des armes nucléaires peuvent être employées, et renforce ainsi la cause du désarmement. En tant qu'État dépositaire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, appelé également Traité de Bangkok, la Thaïlande est depuis longtemps l'un des plus ardents partisans de la création d'une telle zone. La Thaïlande a récemment achevé sa présidence de la Commission pour une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui a été marquée par des initiatives visant la mise en oeuvre effective des dispositions du Traité, y compris l'élaboration de procédures de travail claires pour les organes exécutifs du Traité.

L'année dernière a été marquée par des progrès dans les consultations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), entre l'AIEA et un atelier de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) chargé de l'application du Traité de Bangkok, qui s'est réuni à Bangkok du 23 au 25 août 2000. Cet atelier a joué un rôle majeur dans la définition du rôle joué par l'AIEA dans l'aide fournie aux États parties afin qu'ils veillent au respect effectif du Traité, y compris en ce qui concerne les questions de garanties, de sûreté nucléaire et radiologique et de gestion des déchets nucléaires. La Thaïlande considère le Traité comme une entreprise commune englobant à la fois des activités de promotion et des mesures de respect de l'application, l'AIEA jouant un rôle clef sur ces deux plans.

Les activités futures bénéficieraient également de l'expérience tirée d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, et nous souhaiterions que s'instaure une coopération systématique entre de telles zones, comme cela est envisagé dans le projet de résolution relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère sud et les zones adjacentes. À cet égard, la Thaïlande se félicite de la déclaration conjointe des cinq États dotés d'armes nucléaires sur des garanties de sécurité concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Nous félicitons chaleureusement la Mongolie de cette importante mesure visant l'institutionnalisation de son statut d'État exempt d'armes nucléaires, et nous réaffirmons que les garanties de sécurité doivent être étendues à l'ensemble des zones exemptes d'armes nucléaires. En attendant un désarmement nucléaire total, l'octroi de garanties de sécurité par les États dotés d'armes nucléaires aux zones exemptes d'armes nucléaires serait considéré par tous comme une mesure de confiance déterminante dans le cadre général de la nécessité de protéger l'adhésion au régime du TNP contre les incertitudes actuelles.

En même temps, il est essentiel que les efforts futurs visant à renforcer la zone bénéficient de l'appui des États dotés d'armes nucléaires au Protocole au Traité de Bangkok. Nous espérons que dans les prochains mois, les consultations avec les États dotés d'armes nucléaires sur cette question se traduiront par de nouveaux progrès. Pour la première fois en trois ans, nous prévoyons, dans le courant de l'année prochaine, la tenue de négociations directes avec les représentants d'États dotés d'armes nucléaires, avec

lesquels nous souhaitons aborder des questions clefs en suspens.

La Thaïlande attache beaucoup d'importance à la question des mines terrestres. Nous ne sommes pas producteurs de mines; au contraire, nous en sommes les victimes. En tant qu'un des pays touchés par ce problème, la Thaïlande réitère son attachement à la Convention d'Ottawa et demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer cette Convention ou, à tout le moins, de se conformer à son esprit. Nous nous félicitons de l'issue de la deuxième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue à Genève le mois dernier, et les progrès enregistrés de manière générale dans la réalisation des objectifs de la Convention.

Avec le Centre thaï de déminage, point de convergence de nos efforts au niveau national, la Thaïlande tient à souligner l'importance que revêt une approche globale du problème des mines, de la destruction des stocks à l'enlèvement des mines, à la sensibilisation au problème des mines et à la réhabilitation des victimes. Néanmoins, cette approche d'ensemble non seulement dépend de nos efforts au niveau national, mais requiert aussi la coopération de pays voisins et l'appui de la communauté internationale. En particulier, l'octroi aux pays touchés par les mines d'une aide technique et financière suffisante nous paraît indispensable afin qu'ils puissent mettre en oeuvre effectivement les engagements politiques pris en vertu de la Convention d'Ottawa.

La présente session de l'Assemblée générale a mis un accent appuyé sur la question des armes légères. Chacun s'accorde désormais à reconnaître que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre contribue à alimenter les conflits et participe à l'instabilité dans différentes régions du monde. Des initiatives concertées s'imposent à l'échelle mondiale pour répondre à cette menace. En même temps, la Thaïlande considère que, pour être pleinement efficaces, les solutions doivent prendre en compte les caractéristiques propres à chacune des régions et le droit de tous les États de prendre des mesures de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte.

À cet égard, la Thaïlande se félicite de l'évolution des initiatives régionales concernant les armes de petit calibre dans diverses parties du monde. Dans la région Asie-Pacifique, la question fait désormais l'objet d'un débat au sein du Forum régional de l'ANASE, en tant que l'un des crimes transnationaux, source de préoccupation commune. En tant que contribution régionale aux préparatifs de la Conférence de 2000 des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, un séminaire régional sur le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre s'est tenu à Djakarta en mai dernier. Il s'agit là d'un début modeste mais néanmoins important. La Thaïlande espère que la convocation de la Conférence des Nations Unies contribuera beaucoup à encourager une plus grande coopération aux niveaux régional et international sur cette question. Nous appuyons les efforts déployés par l'Ambassadeur Dos Santos, du Mozambique, Président du Comité préparatoire, dans ses consultations sur divers aspects de procédure et de fonctionnement de la Conférence.

Malgré l'impasse actuelle sur un programme de travail, la Thaïlande attache beaucoup d'importance au rôle joué par la Conférence du désarmement, car elle est l'unique instance multilatérale permanente de négociation sur le désarmement général. Nous estimons donc qu'une nouvelle extension de sa composition renforcerait à la fois sa représentativité et son efficacité. La Thaïlande a fait acte de candidature. Nous espérons qu'une décision positive sera prise prochainement concernant l'extension de la Conférence de façon que nous et d'autres candidats puissent jouer un rôle plus actif au sein de cette importante instance.

La possibilité pour les parties intéressées d'un échange de vues sur la question est une démarche essentielle pour résoudre tout problème de désarmement. S'agissant de la région de l'Asie, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique assume largement ce rôle. C'est pourquoi nous rendons hommage au Centre et à ses directeurs pour leur contribution à la promotion de la paix et du désarmement aux niveaux régional et mondial. Nous espérons que ce travail satisfaisant sera poursuivi, voire renforcé. Aussi appuyons-nous pleinement le rapport du Secrétaire général sur le Centre, qui figure dans le document A/55/181. La Thaïlande continuera d'appuyer les accords provisoires actuels du Centre, et considère que si les États Membres décidaient dans l'avenir de son déplacement, il conviendrait de choisir un lieu qui permette au Centre de remplir efficacement son mandat et au moindre coût.

Pour terminer mes remarques dans ce débat général de la Première Commission, je ne puis que constater le déséquilibre entre les efforts déployés en matière de désarmement. D'une part, des efforts et des progrès extrêmement lents ont été accomplis en matière de désarmement nucléaire et, d'autre part, il y a eu des avancées rapides vers l'élimination et la maîtrise d'armes classiques, telles que les mines terrestres et les armes de petit ou de moins petit calibre. Ma délégation lance donc un appel à ceux qui jouent un rôle majeur sur le plan de la paix et de la stabilité aux niveaux régional et mondial afin qu'ils adoptent une approche équilibrée vis-à-vis du désarmement. Alors seulement nous pourrons progresser de façon durable vers la réalisation d'une sécurité commune pour le bien et la sûreté de chacun.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire combien je me félicite qu'un ami très proche du Myanmar, pays très ami, assume la présidence de notre Commission. Compte tenu de votre vaste expérience dans le domaine du désarmement, et notamment de vos connaissances en matière de désarmement, je suis convaincu que vous guiderez les travaux de la Commission vers une issue fructueuse. Ma délégation vous promet son plein appui et sa coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous tenons aussi à saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur González, du Chili, pour l'excellent travail qu'il a accompli en tant que Président de la Commission au cours de la session précédente.

La présente session se déroule à l'aube d'un nouveau millénaire. Alors que nous abordons ensemble cette ère nouvelle, nous devons ensemble n'épargner aucun effort pour réaliser une paix d'ensemble fondée sur une sécurité collective. Il ne doit pas y avoir de place pour les actes unilatéraux dans les affaires internationales, y compris en matière de désarmement et de maîtrise des armements au niveau international. La sécurité ne doit pas être recherchée à des fins personnelles, alors que d'autres continuent de vivre dans un climat de menaces et de peur. À notre avis, la sécurité doit être globale et collective et contribuer ainsi à l'instauration d'une paix durable pour le monde entier.

L'issue fructueuse de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 a franchi une étape déterminante dans nos efforts communs en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Pour la première fois dans l'histoire, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à éliminer totalement les armes nucléaires. Ils ont ainsi donné l'espoir aux États non dotés d'armes nucléaires de bénéficier de garanties contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. À cet égard, nous estimons que la communauté mondiale devrait traduire cette avancée en mesures concrètes conduisant au désarmement nucléaire et à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les efforts déployés ces dernières années dans le domaine du désarmement nucléaire ont enregistré quelques succès. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont réduit leurs arsenaux nucléaires dans le cadre du processus START; d'autres États dotés d'armes nucléaires ont pris des mesures unilatérales pour diminuer leurs armes nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons beaucoup de la ratification de START II et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la Fédération de Russie, et nous invitons d'autres États à suivre sans délai cet exemple. Toute initiative ayant pour objectif le désarmement nucléaire ne peut que contribuer à la survie de l'humanité tout entière.

Quatre ans se sont écoulés depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Traité important qui interdit les essais nucléaires explosifs dans tous les environnements. Aujourd'hui, ce Traité n'est pas encore entré en vigueur. Nombre de pays prétendent que ce Traité ne fixe pas de calendrier précis pour l'élimination complète de toutes les armes nucléaires. Bien entendu, nous ne pouvons pas réfuter cet argument. Toutefois, en dépit de quelques imperfections, ce Traité, s'il était mis en oeuvre de façon sincère et totale, empêcherait les États dotés d'armes nucléaires d'améliorer leurs stocks d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires d'acquérir des armes nucléaires. Pour toutes ces raisons, la République démocratique populaire lao a déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies, le 2 octobre 2000, son instrument de ratification du Traité. Cela témoigne de notre ferme volonté et de notre aspiration à vivre en paix et à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

La République démocratique populaire lao se félicite des vives aspirations des peuples de nombreuses parties du monde à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et les appuie. La création de telles

zones mettrait les peuples de ces régions à l'abri du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. À ce propos, il nous paraît important de rappeler que la création de zones exemptes d'armes nucléaires ne devrait reposer que sur des accords librement conclus entre les États de la région intéressée.

La République démocratique populaire lao partage les craintes d'autres pays concernant la question des missiles. Pendant plus de deux décennies, le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes antimissile balistiques a été considéré comme la pierre angulaire de la sécurité globale et joué un rôle déterminant dans le maintien de la stabilité et de l'équilibre stratégique mondial. À cet égard, nous invitons toutes les Parties au Traité à se conformer pleinement et strictement à toutes ses dispositions. Nous saluons la décision, parce qu'elle nous paraît justifiée, de ne pas déployer un système de défense antimissile et nous espérons qu'un tel déploiement n'aura jamais lieu.

Depuis l'entrée en vigueur en 1997 de la Convention sur les armes chimiques, nous avons été témoins de nombreux événements positifs. C'est pourquoi nous espérons qu'en dépit des nombreuses difficultés rencontrées, la communauté internationale poursuivra ses efforts et réunira les conditions propices à la mise en oeuvre plus efficace de cette convention.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, ma délégation considère qu'un protocole de vérification répondrait au principe d'égalité et créerait un équilibre entre les droits et les obligations. Toute tentative visant à mener des inspections dans d'autres pays tout en s'exemptant soi-même de cette obligation ou de mener plus d'inspections chez les autres et moins chez soi-même irait à l'encontre de l'objectif que nous visons tous. À ce propos, nous tenons à souligner qu'il convient, dans l'examen de cette question, de consacrer à la question de l'utilisation de la biotechnologie à des fins de développement et pacifiques toute l'attention nécessaire.

À l'instar de nombreuses autres délégations, la délégation de la République démocratique populaire lao déplore vivement le fait que la Conférence du désarmement n'ait pu parvenir à un accord sur un programme de travail pour cette année. C'est la troisième année que la Conférence du désarmement se trouve dans cette impossibilité. C'est pourquoi nous demandons instamment à toutes les parties concernées de redoubler d'efforts, de faire preuve de la souplesse nécessaire et de progresser dans leurs efforts en faveur tant de la non-prolifération nucléaire que du désarmement nucléaire.

Nous partageons les craintes de la communauté internationale concernant l'emploi aveugle de mines antipersonnel. À cet égard, tout en prenant note de la Convention d'Ottawa, nous continuons de penser que les États ont le droit légitime d'employer de telles armes pour défendre leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

Une autre réalité à laquelle a dû faire face l'humanité ces dernières années est celle des armes légères et de petit calibre. Ce type d'armes a eu des conséquences désastreuses pour les populations de nombreux pays. La République démocratique populaire lao appuie la convocation d'une Conférence sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine. Nous rappelons que toute initiative visant à résoudre la question des armes légères et de petit calibre doit tenir dûment compte du droit des États à détenir et transférer de telles armes à des fins de légitime défense et de protection de leur souveraineté, comme le stipule la Charte des Nations Unies.

Les mesures de confiance continuent de jouer un rôle positif dans la promotion du processus de désarmement, et pour encourager l'entente entre les États des régions concernées. À ce titre, nous saluons vivement la tenue à Djakarta, en juin dernier, sous l'égide du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et du Gouvernement indonésien, et en coopération avec le Gouvernement japonais, d'un séminaire régional sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. La République démocratique populaire lao appuie les initiatives, programmes et activités de ce centre et estime que des consultations sur la question de son transfert doivent se poursuivre en vue de trouver les moyens ou d'étudier les possibilités de ne pas remettre en question les activités du Centre.

À l'aube du nouveau millénaire et au tournant de ce siècle, tous les dirigeants et les gouvernements du monde ont envoyé un message clair, à savoir que les armes nucléaires sont les seules armes qui menacent la survie de l'homme. Les États et les nations, oeuvrant main dans la main, devraient donc faire le maximum pour mettre fin à cette menace. En tant que Membre

des Nations Unies et fidèle à sa politique de paix, la République démocratique populaire lao, avec d'autres nations, continuera à faire tout ce qui est humainement possible et à oeuvrer résolument dans ce sens afin de bâtir progressivement un monde exempt d'armes nucléaires.

C'est sur cette note que je souhaite plein succès à la présente session de notre Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques des Nations Unies, publié sous la cote A/55/281.

M. Grossi (Argentine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission au cours de la présente session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, la Commission s'acquittera efficacement de ses responsabilités.

J'ai le plaisir aujourd'hui de présenter le rapport sur la tenue et l'évolution du Registre des armes classiques des Nations Unies, tel que mandaté par la résolution 54/54 O du 1er décembre 1999 sur la transparence dans le domaine des armements. L'Assemblée générale a confié à notre groupe un mandat très spécifique consistant à étudier le fonctionnement de ce mécanisme et, ce faisant, à prendre en considération le travail d'autres organismes, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, afin de procéder à une évaluation équilibrée du fonctionnement de cet outil important pour la transparence et l'instauration de la confiance.

Cette entreprise n'a guère été facile. Les experts ont été confrontés à un véritable défi : analyser un volume imposant de données et d'informations accumulées ces huit dernières années, évaluer des problèmes potentiels, étudier les solutions et faire des propositions concrètes, tout en ne perdant pas de vue le contexte politique actuel dans lequel existe le Registre. La tâche fut ardue, mais nous en avons retiré une prise de conscience renouvelée de l'importance que revêt le Registre en tant que mesure de confiance destinée à améliorer la sécurité entre les États.

Tous les experts ont admis, sans hésitation, que la création de ce mécanisme, qui fait partie d'un large éventail d'initiatives internationales visant à promouvoir la transparence, a vraiment constitué un pas dans la bonne direction. Notre foi dans son aptitude à permettre de prévenir l'accumulation déstabilisante d'armes, apaiser les tensions et encourager une limitation des transferts d'armes demeure intacte.

En résumé, les experts ont été en mesure de réaffirmer la validité et la pertinence d'un instrument qui approche de son dixième anniversaire. Je souhaiterais mettre brièvement quelques-unes des aspects marquants de ce travail.

Notre groupe a analysé des données et des informations fournies par des gouvernements au Registre au cours des huit dernières années. Celles-ci ont confirmé le fait qu'au fil des ans, le Registre a continué d'enregistrer l'un des niveaux les plus élevés de participation, si on le compare à des instruments internationaux analogues. Cette courbe n'a bien sûr pas été régulière, mais il convient de souligner que le Registre a atteint un niveau de participation qui avoisine le chiffre de 100 États. Le rapport renferme un certain nombre de chiffres et de graphiques qui illustrent cette tendance.

La prudence nous enseigne que les statistiques peuvent aboutir à des conclusions différentes, parfois même opposées. Concernant les niveaux de participation au registre, le verre apparaît à moitié rempli à certains et à moitié vide à d'autres. Ce qui me semble important, c'est que le Registre ait pu maintenir un niveau toujours raisonnable de participation, ce qui nous permet d'observer ce qu'il couvre au niveau qualitatif, à savoir l'essentiel du commerce d'armes entrant dans les sept catégories d'armes classiques, puisque la plupart des fournisseurs et acheteurs de ces systèmes soumettent régulièrement leurs rapports.

Mais l'objectif d'une participation universelle n'a bien sûr pas encore été atteint. Obtenir la plus large participation au registre revêt la plus haute importance. Une prise de conscience accrue de son fonctionnement et une connaissance plus approfondie de ses procédures s'imposent. Aucun effort ne doit être épargné afin que nous fassions en sorte d'atteindre ceux qui, pour différentes raisons, auraient choisi de ne pas participer au Registre ou de façon irrégulière. À cet égard, il convient de noter que de nombreux États qui ne participent pas au Registre entreraient dans la catégorie rapporteurs « néants »; il s'agit simplement de pays qui n'achètent ni ne vendent des armes entrant dans les sept catégories.

Après s'être penché sur tous ces problèmes, le groupe a présenté un certain nombre de recommandations que j'aimerais évoquer brièvement. L'étude systématique de chiffres et de fourniture de rapports par les États nous a aussi permis de conclure que de nombreux États sont désireux de fournir davantage de renseignements sur leurs transferts en utilisant la colonne « Remarques » dans le formulaire d'établissement de rapport, et en fournissant le type et la désignation de l'équipement transféré. Il s'agit là d'un message politique extrêmement encourageant en faveur de la transparence et de la prévisibilité.

La résolution 46/36 L, approuvée par l'Assemblée générale en 1991, a initié un processus dynamique fondé sur des dispositions visant l'élargissement de la portée du Registre par l'adjonction de nouvelles catégories d'équipement, l'inclusion de données sur les avoirs militaires et les acquisitions par le biais de la production nationale. Depuis lors, des études successives ont été menées sur cette question, sans que l'on soit parvenu à obtenir un élargissement de sa portée.

Conscient des divergences politiques sous-jacentes sur ce sujet, notre groupe a procédé à un examen technique approfondi et détaillé des sept catégories d'armes. Nous avons étudié les définitions actuelles afin d'établir leur validité dans l'environnement actuel tant en ce qui concerne la sécurité que la technologie. Nous espérons que notre rapport bénéficiera de cet effort, puisqu'on a tenté, pour la première fois, de révéler systématiquement certaines des questions concernant le bien-fondé de chacune des sept catégories compte tenu de l'évolution constatée depuis la création de cet instrument, il y a près de 10 ans. Nous espérons que ces éléments seront pris en considération dans les examens futurs de façon que le Registre soit adapté à un environnement toujours changeant.

L'obsolescence est un danger que nous devons éviter si nous voulons que le système soit efficace et cohérent au niveau militaire. Personne ne souhaite un Registre portant sur des matériels qui seront rapidement dépassés par le progrès technique ou l'émergence de nouvelles notions portant sur la désignation de catégories très déstabilisantes de matériels, qui sous-tendent ce mécanisme.

Parallèlement aux discussions techniques, la question relative à l'élargissement de la portée du Registre a fait l'objet d'un nouvel examen par le groupe. Bien que l'objectif d'un élargissement rapide de la portée du Registre n'ait pas encore été atteint, des degrés supplémentaires de transparence demeurent fermement inscrits à l'ordre du jour du Registre, mais cet objectif n'est pas facile à atteindre. Comme nous le savons tous, cet instrument concerne les armements, et toute modification substantielle est conditionnée par le climat politique et de sécurité du moment. Alors que le Registre continue d'accumuler des données et des informations dont la qualité ne cesse de s'améliorer, je ne puis qu'espérer que les États participants prendront bientôt de nouvelles mesures sur la voie de la confiance et de la transparence.

Cette fois-ci, le rapport comprend une évaluation bien ciblée, région par région, où les différences de participation apparaissent clairement. Cette approche devrait nous permettre de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le Registre dans différentes parties du monde conformément aux priorités et besoins spécifiques. Je suis particulièrement encouragé par le fait que notre groupe a recommandé à l'unanimité la tenue de séminaires et d'ateliers régionaux et sous-régionaux afin d'encourager une participation accrue. Ces activités, qui débuteront l'année prochaine, sont indispensables pour accroître le nombre de participants.

Dans les premières années du Registre, plusieurs réunions de ce genre ont été organisées dans différentes parties du monde, ce qui a permis au mécanisme nouvellement créé d'atteindre des niveaux sans précédent ce type d'exercice. Aujourd'hui, presque 10 ans après sa création, le moment est venu de lancer une nouvelle campagne de promotion et d'explication afin d'élargir le nombre de pays participants. Je me réjouis de constater le rôle clef joué par des États importants dans le domaine des armements, et leur promesse de fournir une aide afin de faciliter le travail du Département des affaires de désarmement, qui sert de centre de liaison dans cet effort de promotion.

Enfin, dans la section « Recommandations » du rapport figurent un certain nombre de mesures concrètes visant à faciliter la participation des États ainsi que l'administration et la gestion du Registre par le Secrétariat.

Le rapport dont nous sommes saisis pour examen parle de lui-même. Il est le fruit d'un consensus durement acquis entre plusieurs experts hautement qualifiés, dont j'ai eu l'honneur de coordonner les efforts

conjoints ces derniers mois. Nous n'avons épargné aucun effort pour remplir du mieux possible le mandat que nous a confié l'Assemblée générale.

Avant de terminer, j'aimerais partager avec les membres quelques réflexions personnelles sur la tâche que nous venons d'achever et sur l'avenir du Registre. Aujourd'hui, le Registre fait partie intégrante et unique du paysage de la sécurité. Il fonctionne, et comme je l'ai dit précédemment, couvre actuellement un large éventail du commerce légitime de sept catégories d'armes classiques. Mais nous pouvons faire mieux, notre objectif étant l'universalisation.

C'est pourquoi nous devons nous rendre dans les régions afin de nous employer à obtenir la participation la plus large possible. Nous voulons un Registre actualisé et efficace. C'est pourquoi nos délibérations techniques – trop tardives pour les uns, prématurées pour les autres – doivent se poursuivre. J'encourage les membres à transmettre ce message dans leurs capitales respectives, alors que nous allons préparer la nouvelle phase d'amélioration graduelle du Registre.

Il est ressorti de nos discussions qu'il existe des domaines où le Registre porte sur les armes légères et de petit calibre. Des imperfections sont apparues, et des mesures devront être prises.

La communauté internationale place de grands espoirs dans la tenue l'année prochaine de la Conférence sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nos délibérations ont fait apparaître les vives inquiétudes ressenties dans de vastes parties du monde quant aux incidences des transferts de systèmes d'armes, dont la taille se situe entre petite et moyenne, et les catégories couvertes par le Registre des Nations Unies. Nous espérons que la Conférence de 2001 tirera profit de nos conclusions en la matière.

La transparence dans le domaine des armes de destruction massive est une question qui demeure de puis l'existence du registre. Nous nous sommes penchés à nouveau sur cette question et sommes parvenus à la conclusion que cette question doit faire l'objet d'un examen de la part de l'Assemblée générale parce que notre registre ne concerne que les armements classiques. Cette division très nette de notre tâche bénéficiera sans aucun doute à toutes les parties concernées, car elle permet au Registre de poursuivre sa tâche et d'étudier un problème d'importance mondiale dans l'instance appropriée.

Enfin, je tiens à exprimer mes vifs remerciements aux experts qui ont participé à cette entreprise. C'est à eux que nous devons ce rapport. Je souhaite les citer les uns après les autres : Le colonel Gerhard Schepe, de l'Allemagne, l'Ambassadeur Maria Krasnohorska, de la République slovaque, l'Ambassadeur Mitsuro Donowaki, du Japon, M. Onno Kervers, des Pays-Bas, le lieutenant-colonel José Rufino Menendez Hernandez, de Cuba, M. Mansour Salsabili, de la République islamique d'Iran, M. Giora Becher, d'Israël, M. Pyotr Litavrin, de la Fédération de Russie, Mme Debra Price, du Canada, M. Satish Mehta, de l'Inde, M. Jyrki Iivonen, de la Finlande, M. Shahbaz, du Pakistan, Mme Maria Angelica Arce de Jeannnet, du Mexique, M. Wu Haitao, de la Chine, M. Paulo Cordeiro de Andrade Pinto, du Brésil, Mme Christine Seve, de la France, le colonel Falah Al-Jam'an, de la Jordanie, M. Patrick Tsholetsane, de l'Afrique du Sud, M. Giovanni Snidle, des États-Unis d'Amérique, M. Andrew Wood, du Royaume-Uni et M. Anthony Oni, du Nigeria.

Le Registre des armes classiques est un instrument pratique, qui occupe une place tout à fait unique dans la catégorie des mesures de confiance. Je suis convaincu qu'au fil du temps, nous réaliserons pleinement combien il est utile et, mieux encore, à quel point il contribuera à nos efforts de promotion de la paix et de la sécurité à travers le monde.

Ce rapport est un pas modeste dans cette direction.

La séance est levée à 12 h 15.